CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Inscription aux tests techniques du CQP Instructeur Fitness

E.A.E.S – École de l'animation et de l'expertise sportive

Article 1 – Identification de l'organisateur

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont proposées par :

- Dénomination sociale : E.A.E.S
- Forme juridique : Société par actions simplifiée (SAS)
- Siège social : 679 avenue de la République 59800 LILLES
- SIRET : 829 687 847 00048
- Adresse électronique : contact@eaes.fr
- Téléphone : 06 38 64 89 07
- Site internet : https://eaes-formations-sport.fr

Ci-après dénommé « E.A.E.S ».

Article 2 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les modalités d'inscription, de paiement, de participation, d'annulation et de remboursement applicables aux tests techniques organisés par E.A.E.S dans le cadre de l'accès aux formations préparant au CQP Instructeur Fitness.

Ces tests techniques constituent des épreuves de prérequis à l'entrée en formation, définies dans le cadre du référentiel national du CQP Instructeur Fitness, certification relevant de l'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport).

Leur validation n'est pas propre à E.A.E.S : elle peut être prise en compte par les autres organismes de formation habilités à préparer au même CQP, pour l'option concernée, conformément aux règles applicables à la certification.

L'inscription aux tests techniques ne constitue pas une inscription automatique à une formation dispensée par E.A.E.S et ne garantit pas l'admission du candidat à cette formation.

Article 3 – Conditions d'inscription

L'inscription aux tests techniques s'effectue en ligne, depuis le site internet d'E.A.E.S, selon les dates et lieux proposés.

Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille de la date des épreuves, sous réserve des places disponibles.

Le candidat s'engage à communiquer des informations exactes et à prendre connaissance des conditions de participation et des éventuels prérequis indiqués lors de son inscription.

L'inscription est confirmée après validation du paiement et transmission d'une confirmation au candidat.

Article 4 – Tarifs et paiement

Le tarif applicable est celui affiché sur la page d'inscription au moment de la réservation.

Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC), ou avec la mention de l'exonération de TVA applicable, le cas échéant.

Le règlement s'effectue en ligne, par les moyens de paiement proposés sur le site internet.

Le paiement intégral est exigé au moment de l'inscription.

Les frais d'inscription aux tests techniques sont indépendants des frais pédagogiques de la formation CQP Instructeur Fitness.

Article 5 – Convocation et déroulement des tests

Le candidat reçoit les informations nécessaires à sa participation aux tests : date, horaires, lieu, épreuves et éventuels documents à présenter.

Il lui appartient de respecter les horaires communiqués et les consignes de sécurité.

La participation aux tests implique le respect des instructions données par les évaluateurs et des règles applicables dans les installations utilisées.

Les résultats sont communiqués selon les modalités indiquées par E.A.E.S.

Article 6 – Annulation à l'initiative du candidat

Le candidat peut demander l'annulation de son inscription par écrit, à l'adresse électronique communiquée par E.A.E.S.

6.1 – Annulation au moins 7 jours avant les tests

Toute annulation reçue au moins sept jours calendaires avant la date prévue des tests donne lieu à un remboursement intégral des frais d'inscription.

6.*2 – Annulation moins de 7 jours avant les tests*

Toute annulation reçue moins de sept jours calendaires avant les tests ne donne pas lieu à un remboursement commercial, sauf dans les situations expressément prévues par les présentes CGV ou par la législation applicable.

6.3 – Annulation pour raison médicale

En cas d'impossibilité de participer aux tests pour raison médicale, le candidat bénéficie d'un remboursement intégral sur présentation d'un justificatif médical attestant de son impossibilité de participer aux épreuves.

Le justificatif n'a pas à préciser la nature de la pathologie ou du diagnostic.

6.4 – Absence injustifiée

En cas de non-présentation aux tests sans information préalable ni justification recevable, les frais d'inscription restent acquis à E.A.E.S.

Aucun remboursement commercial n'est accordé dans cette situation, sous réserve des droits légaux du candidat.

Article 7 – Annulation ou modification à l'initiative d'E.A.E.S

E.A.E.S se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de tests techniques en cas de circonstances nécessitant une modification de son organisation.

En cas d'annulation par E.A.E.S, le candidat peut choisir entre :

- Le report de son inscription à une autre date disponible ;
- Le remboursement intégral des sommes versées.

En cas de modification substantielle de la date ou du lieu, le candidat qui ne peut accepter les nouvelles modalités peut demander un remboursement intégral.

Article 8 – Modalités de remboursement

Les remboursements sont effectués, dans la mesure du possible, par le moyen de paiement initial.

Pour les remboursements contractuels prévus aux articles 6 et 7, E.A.E.S s'engage à procéder au remboursement dans un délai maximal de quatorze jours à compter de l'acceptation de la demande ou, en cas d'annulation par E.A.E.S, du choix du candidat.

Les remboursements relevant du droit légal de rétractation sont soumis aux délais et modalités prévus par le Code de la consommation.

Article 9 – Droit de rétractation

Pour les contrats conclus à distance avec un consommateur, un droit de rétractation de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du contrat s'applique en principe, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Le candidat peut exercer ce droit par une déclaration dénuée d'ambiguïté adressée à E.A.E.S ou en utilisant le formulaire type figurant en annexe.

Lorsque le candidat demande expressément que la prestation commence avant la fin du délai légal de rétractation, les dispositions de l'article L.221-25 du Code de la consommation s'appliquent.

Lorsque la prestation est entièrement exécutée avant l'expiration de ce délai, la perte du droit de rétractation ne peut intervenir que dans les conditions prévues à l'article L.221-28 du Code de la consommation.

Les éventuelles exceptions légales au droit de rétractation demeurent applicables.

Les modalités opérationnelles de recueil de l'accord exprès du candidat et l'applicabilité des exceptions légales aux tests techniques devront être validées avant la mise en ligne des présentes CGV.

Article 10 – Responsabilité et sécurité

Les candidats doivent respecter les consignes de sécurité communiquées avant et pendant les tests techniques.

Ils doivent utiliser les installations et le matériel conformément aux instructions des évaluateurs.

Le candidat est invité à signaler toute difficulté susceptible de compromettre sa participation aux épreuves en sécurité.

E.A.E.S demeure responsable de ses obligations légales et contractuelles, notamment en matière de sécurité et d'organisation des épreuves.

Article 11 – Données personnelles

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription sont traitées pour assurer la gestion administrative, financière et pédagogique des tests techniques.

Le candidat dispose des droits prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les modalités détaillées de traitement, de conservation et d'exercice des droits sont précisées dans la politique de confidentialité accessible sur le site internet d'E.A.E.S.

Article 12 – Réclamations

Toute réclamation relative à l'inscription, au paiement, à l'organisation ou au déroulement des tests peut être adressée à E.A.E.S :

- Par courrier électronique : contact@eaes.fr
- Par le formulaire de réclamation accessible sur le site : https://eaes-formations-sport.fr/reclamation/

E.A.E.S examine les réclamations reçues et apporte une réponse dans les meilleurs délais.

Article 13 – Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le candidat agissant en qualité de consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige, après avoir préalablement adressé une réclamation écrite à E.A.E.S.

Médiateur de la consommation désigné :

- Nom : AME CONSO
- Adresse : 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
- Site internet : www.mediationconso-ame.com

Ces coordonnées devront être complétées avec celles d'un médiateur compétent auquel E.A.E.S a effectivement adhéré.

Article 14 – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties privilégient une solution amiable, sans préjudice des droits du consommateur et des règles légales de compétence juridictionnelle.

Article 15 – Acceptation des CGV

Avant de procéder au paiement, le candidat est invité à prendre connaissance des présentes conditions générales de vente.

La validation de l'inscription suppose leur acceptation expresse au moyen d'une case dédiée, non pré-cochée.

Une confirmation de l'inscription et les informations contractuelles applicables sont communiquées au candidat sur un support durable.

Annexe – Formulaire type de rétractation

À utiliser uniquement lorsque le droit légal de rétractation est applicable.

À l'attention d'E.A.E.S :

679 avenue de la République
59800 LILLE

ou

contact@eaes.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

Inscription aux tests techniques du CQP Instructeur Fitness

- Date de la commande :
- Date prévue des tests :
- Nom et prénom du candidat :
- Adresse du candidat :
- Adresse électronique :
- Date de la demande :
- Signature du candidat (uniquement en cas de transmission sur papier) :